

ne l'augmentent point. Je vois que notre Académie conserve les mêmes sentimens pour Homère. Comme nos assemblées ne recommenceront qu'avec le mois de décembre, je n'ai pû lire votre lettre à la Compagnie, mais je vous répons par avance, qu'elle se fera un honneur et un plaisir d'adopter un sujet aussi digne et aussi illustre que vous. Je crois que vous ne ferez pas mal d'en écrire un mot à monseigneur l'Archevêque. Un article de nos statuts porte qu'il faut avoir l'agrément du protecteur, et votre mérite qui lui est connu, a déjà fait auprès de lui, les premières démarches et toutes les avances nécessaires. Si vous lui écrivez envoyez votre lettre à monsieur votre frère qui la lui remettra. Vos inscriptions m'ont paru fort justes et fort ingénieuses, surtout celles dont l'allusion est tirée des fleuves du Rhone et de la Saone. Cette lettre ne me dispensera pas de vous écrire encore, quand j'aurai lû la votre à notre assemblée. Soyez persuadé du plaisir que j'ay eu de recevoir de vos nouvelles, et de celui qu'elles me feront toutes les fois que vous voudrez m'en donner.

BROSSETTE.

---

### III

A Lion ce 6<sup>e</sup> de janvier 1718.

Je vous mandai dernièrement, monsieur, que je ne pourrois faire part à notre Académie, de la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, que quand nous recommencerions nos assemblées. Avant hier 4<sup>e</sup> de ce mois, monseigneur l'Archevêque de Lion, chef et protecteur de l'Académie, en fit l'ouverture par un discours également solide et éloquent, dans lequel il nous exhorta à reprendre avec un nouveau zèle nos fonctions académiques. Vous connoissez les talens et les vertus de ce digne prélat; et sans parler des motifs que son discours contenoit, nous n'aurions besoin que de son exemple pour nous animer, et de ses lumières pour nous conduire. Après son discours, il vous